CSO de Deauville – 18 AU 20 MAI 2018 MESURES SANITAIRES

MESURES DE PREVENTION A METTRE EN PLACE AVANT LE DEPART EN CONCOURS

Compte tenu de la situation liée aux cas de Rhinopneumonie, une surveillance accrue des chevaux par l'ensemble des acteurs de la filière est nécessaire. Cela consiste notamment :

- A prendre la température des chevaux au moindre doute
- A consulter son vétérinaire, isoler le cheval et limiter les mouvements du cheval dans la structure en cas de signes respiratoires (jetage, toux, etc.), ou nerveux.

Avant de déplacer les chevaux en concours, les mesures de prévention suivantes doivent également être suivies :

- Désinfection du moyen de transport,
- Vérification que, seuls les chevaux à jour de leur vaccination règlementaire (Tétanos et Grippe Equine), ne seront déplacés sur le site du concours.

ATTESTATION VETERINAIRE (voir modèle en annexe)

En application du principe de précaution et des recommandations du RESPE, <u>nous demandons à tous les participants de fournir une attestation de leur vétérinaire de moins de 48 heures.</u>

Cette attestation de bonne santé, effectuée obligatoirement avec une prise de température, doit également mentionner qu'il n'existe aucune suspicion ni aucun cas déclaré dans l'établissement où est hébergé le cheval concerné par la présente attestation.

Cette attestation sera à remettre à l'entrée du concours afin de pouvoir accéder au site du Pôle International du cheval (voir § ci-dessous « Admission des chevaux sur le site du Pole international du cheval »).

ADMISSION DES CHEVAUX SUR LE SITE DU Pôle International du cheval

L'accès au site de tout cheval ne participant pas aux épreuves est interdit.

La vérification de l'identité des chevaux, des vaccinations obligatoires et des attestations vétérinaires telle que définie au paragraphe précédent, sera effectuée par un officiel de compétition avant toute acceptation d'un cheval sur le site.

Nous vous demandons de bien vouloir préparer en amont les documents nécessaires à l'accès au site (<u>livrets d'identification</u> et <u>attestations vétérinaires</u>) pour chaque véhicule de transport afin de fluidifier la circulation et de limiter le temps d'attente à l'entrée du site.

Horaires d'accès:

Le jeudi 17 mai : de 16 heures à 20 heures
Le vendredi 18 mai : de 07h00 à 20h00
Le samedi 19 mai : de 07h00 à 20h00

- Le dimanche 20 mai : de 7 heures à 16h00

En cas d'arrivée impossible dans ces horaires, nous vous remercions de prendre contact avec le site du Pole international du cheval (06 09 55 03 30) afin d'organiser au mieux l'arrivée des chevaux sur le site.

Les chevaux ne répondant pas aux conditions d'accès au site du Pole international du cheval, ne seront pas admis sur le site.

CHEVAUX A LA JOURNEE NE DISPOSANT PAS DE BOXE

Le contrôle du livret signalétique, des vaccinations et de l'attestation sanitaire sera effectué à chaque accès au site.

Des vétérinaires seront présents sur le site pour effectuer à l'arrivée des chevaux, une prise de température.

Il est demandé aux concurrents:

- d'amener les chevaux au Pôle international du cheval, seulement pour leurs épreuves, et de prévoir un certain délai afin d'effectuer les contrôles prévus par l'organisation. (Préconisations du RESPE)
- de limiter au maximum le temps passé sur le parking,
- de remonter rapidement les chevaux dans les vans avant / après leur passage pour limiter les contacts avec les autres chevaux.

DESINFECTION DES BOXES ET DES ZONES A RISQUES

L'intégralité des boxes de passage sera traitée avec l'utilisation de désinfectants spécifiques à usage vétérinaire.

Les vétérinaires dédiés ou les grooms devront effectuer une prise de température matin et soir et la reporter sur la fiche Ad'hoc.

REGLES DE FONCTIONNEMENT PENDANT LE CONCOURS

Avoir du matériel dédié pour chaque cheval et désinfecter les embouchures après le travail. Ne pas partager les seaux : pas d'abreuvoirs communs (Boxes aux normes FEI : pas d'abreuvoirs ni de mangeoires)

Ne pas laisser les chevaux se sentir, limiter au maximum les contacts, y compris contacts humains hors cavalier, soigneur habituel de l'équidé (public en particulier les enfants).

Limitation du nombre de chevaux admis sur les paddocks : afin de limiter la pression infectieuse lorsque les chevaux font un effort, le nombre maximal de chevaux présents sur les paddocks est limité.

Afin de limiter les regroupements de chevaux à l'entrée des pistes, l'ordre de passage sera respecté.

L'accès aux pelouses est formellement interdit aux chevaux.

A Deauville, le 10 mai 2018